



FORMULAIRE D'INSCRIPTION MARCHÉ DE NOËL DE LA CTG

du Vendredi 05 au Dimanche 07 décembre 2025

Dans le cadre du Marché de Noël de la Collectivité Territoriale de Guyane 2025, la CTG met à disposition des stands sur le parking extérieur du site, à destination des exposants.

Les dossiers de demande de participation seront examinés selon les critères d'appréciation et de notation mentionnés dans le point 8 de l'AMI, à savoir

- l'originalité et l'authenticité des produits
- la cohérence avec la période de Noël et des fêtes de fin d'année
- la nature et la qualité des produits proposés à la vente ou à la revente

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS UNIQUEMENT PAR MAIL : 17 AOÛT 2025 à 12H00

NOM : Prénom.....

Société.....

N° Registre de Commerce ou Registre des Métiers :

Adresse :

.....

Code postal Ville :

Téléphone :

Email :

ACTIVITÉ PROPOSÉE (1 seule activité par stand)

<input type="checkbox"/> Artisanat	<input type="checkbox"/> Mode/ Bijoux/ Accessoires
<input type="checkbox"/> Agro-transformation	<input type="checkbox"/> Agroalimentaire
<input type="checkbox"/> Restauration	<input type="checkbox"/> Pâtisserie fine
<input type="checkbox"/> Maison / Déco	<input type="checkbox"/> Bien être / Esthétique / Parfum
<input type="checkbox"/> Livres	<input type="checkbox"/> Jeux / Loisirs

DESCRIPTION ACCOMPAGNÉE OBLIGATOIREMENT DES PHOTOS DES PRODUITS PROPOSÉS ET DU PACKAGING :

.....

.....

.....

- *Toute activité ou produit supplémentaire ne correspondant pas au type d'activité précisée ci-dessus ne sera pas accepté(e)*
- *La vente de produit d'alimentation ne pourra se faire sur un stand non prévu à cet effet.*
- *L'organisateur se réserve le droit d'interdire le déballage de produits non demandés préalablement et n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation de la collectivité*

ÉLÉMENTS A TRANSMETTRE DANS LE CADRE DE CETTE CONSULTATION, LORS DE LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

- **Le présent formulaire** dument rempli et signé ;
- **Un extrait k-bis du Registre du Commerce et des Sociétés** ou un extrait D1 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou un répertoire Siren, en cours de validité de moins de 3 mois ;
- **Tout document ou agrément lié à l'exercice de l'activité** pour les stands de restauration ou proposant des produits liés à l'agro-transformation et à l'agroalimentaire (diplômes, attestation de formation à l'hygiène et à la sécurité alimentaire...) ;
- Une attestation d'assurance **en cours de validité**
- Pour les candidats qui utilisent un véhicule dans le cadre de leur activité : une copie de la carte grise et l'attestation d'assurance en cours de validité dans le cadre de leur activité.

MODALITÉS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES

Cette occupation donnera lieu au paiement d'une redevance, conformément à l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques dont le montant forfaitaire pour les 3 jours est détaillé ci-dessous :

- **Code 196 A : mise à disposition stand / unité / forfait location pour la durée de la manifestation**

Cochez votre choix	Quantité	STAND	FORFAIT* du 05 au 07 décembre 2025
		3m x 3m	Trois-cents (300 €)
		4m x 4m	Quatre-cents (400€)
		5m x 5m	Cinq-cents (500)
		5 m x 5m <u>UNIQUEMENT activité restauration</u>	Six-cents (600€)
		EMPLACEMENT VIDE	Deux-cent cinquante (250 €)

* nouveau forfait voté à la Commission Permanente du 27 Juin 2025

Le paiement de la redevance, par titre de recette, sera exigé au plus tard le **15 octobre 2025** et pour toute la durée de l'occupation, même en cas d'absence temporaire du stand, pour quelque motif que ce soit, provenant de l'occupant ou de son. ses représentant.s.

Une Convention d'Occupation Temporaire (COT) sera établie à cet effet.

MODALITES ADMINISTRATIVES A RESPECTER POUR CANDIDATER :

- Les dossiers doivent être transmis COMPLETS. Tout dossier incomplet lors du dépôt sera automatiquement rejeté
- L'ensemble des documents et éléments demandés ci-dessus devront être transmis par mail au format PDF avec accusé de réception à l'adresse : marche.noel@ctguyane.fr

Tout document transmis illisible, photographié et non scanné rendra d'office la candidature caduque.

- L'objet devra porter la mention : « *Réponse à appel à manifestation d'intérêt – Marché de Noël 2025 de la Collectivité Territoriale de Guyane – nom de l'organisme* ».
- **Date limite d'envoi des dossiers : 17 août 2025 à 12h00**

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mme CHELDA KANAPE

Chargée de projet – Direction des Relations Publiques - Cabinet du président
0594.27.10.43

Coordinatrice générale - Mme Ariane MANDÉ-BIAS

Directrice des Relations Publiques en charge de l'Attractivité Territoriale - Cabinet du président
Tél. : 0594.27.11.43 / 0694 20.85.91

E-mail : marche.noel@ctguyane.fr

